

2008/24/11/02

*OUVERTURE D'UNE CONCERTATION
POUR LE PROJET CENTRE-VILLE DE GRADIGNAN*

Après examen de cette question et sur proposition de la Commission « Aménagements Urbains et Transports » du 19 novembre 2008, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

« Depuis la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain, un travail important a été réalisé sur les « documents d'urbanisme afin de limiter l'étalement urbain. Cette orientation conduit à « l'augmentation de la densité des zones déjà urbanisées et nécessite de repenser les « centres-villes. Cette logique vient à nouveau d'être confirmée dans les orientations du Grenelle « de l'environnement.

« C'est sur ce principe qu'un travail sur le centre-ville de Gradignan a débuté depuis 2005, « avec dans un premier temps une étude du CREHAM aboutissant à un projet d'aménagement « des espaces publics issue d'un plan de hiérarchisation du réseau viaire. Ce projet a fait l'objet « de différentes présentations lors d'une réunion publique à la salle du Solarium le 17 mars 2005 « et lors du forum de l'urbanisme sur la place Bernard Roumégoux la même année. De plus, le « magazine d'information municipal "Ensemble" de la ville, consacrait son dossier central sur la « présentation de cette étude préliminaire en avril 2005.

« Il s'agit maintenant d'élargir la réflexion sur l'habitat et les commerces pour donner la structure « future du centre-ville de Gradignan.

« C'est pourquoi, à ma demande, la Communauté Urbaine de Bordeaux a lancé une étude pré- « opérationnelle d'urbanisme conduite par le cabinet d'architecture AUGIER-GAIGNAUD, sur un « périmètre de prise en considération instauré par la délibération communautaire n° 2006/0533 « du 21 juillet 2006.

« Cette étude se compose de trois phases :

- « - un diagnostic,
- « - la réalisation d'un plan de référence,
- « - la prescription d'un programme d'actions.

« Aujourd'hui, le diagnostic est avancé et se présente comme une analyse des éléments « constituants du contexte, des études en cours, des règlements et leur impact. Il permet de « préciser les différents enjeux du territoire qui se traduiront par un projet urbain.

.../...

« Je souhaite dès à présent ouvrir une concertation sur le secteur centre-ville afin d'associer « pendant la phase d'élaboration du projet, l'ensemble des habitants de Gradignan dont les « personnes et commerces directement concernés par l'emprise du projet.

« Aussi, je vous demande de bien vouloir

«  M'AUTORISER à engager cette concertation conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme dans le cadre des études préalables du secteur centre-ville de Gradignan.

« Le déroulement de la concertation sera organisé avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.»

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil Municipal.

Pour copie certifiée conforme au registre

LE MAIRE

VOTES :	
Nombre de membres en exercice	<input type="text" value="35"/>
Nombre de membres présents	<input type="text" value="32"/>
Nombre de procurations	<input type="text" value="3"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text" value="35"/>
VOTES : <i>Abstention</i> <input type="text" value="35"/> Pour <input type="text" value="0"/> Contre <input type="text" value="0"/>	
Date de convocation : 18 novembre 2008	